



# Pourquoi limiter les plantes exotiques envahissantes ?



Une plante exotique envahissante est une espèce introduite et naturalisée qui se développe en abondance et entraîne la transformation et la dégradation des milieux naturels qu'elle envahit.

## Pour un impact limité

Introduites par l'Homme d'une manière volontaire ou involontaire, les plantes exotiques envahissantes ont su s'adapter aux conditions de leur environnement.

Ne rencontrant aucune contrainte ni ennemi naturel, elles se répandent rapidement même au-delà des limites du jardin. Elles prennent peu à peu la place de la végétation installée et contribuent à la perte de la biodiversité.

## Pour la nature, l'économie et la santé

Installée, une plante exotique envahissante peut causer de nombreux dommages :

**environnementaux** : perte de biodiversité locale et transformation du paysage ;

**économiques** : gêne pour la pêche, la navigation ; perturbation des captages d'eau potable ; refus de pâturage et coûts importants d'élimination ;

**sanitaires** : allergies par les pollens et brûlures par contact avec la peau.



# Comment gérer les principales plantes exotiques envahissantes du littoral provençal ?



Les plantes exotiques ne sont pas toutes envahissantes. Cependant, on estime que la moitié des plantes exotiques plantées dans les jardins deviennent envahissantes.

Aujourd'hui, plus de 80 espèces de plantes exotiques envahissantes poussent dans les Calanques et menacent la flore locale indigène.



## GRIFFES DE SORCIÈRE (*Carpobrotus spp.*) :

Originaires d'Afrique du Sud (XIX<sup>e</sup> siècle).

### Comment s'en débarrasser ?

Arracher manuellement et évacuer les résidus si possible. Dans le cas contraire, rouler des "tapis" en andains sur les sites pentus pour stabiliser le sol.



## OPUNCES-FIGUIERS DE BARBARIE (*Opuntia spp.*) :

Originaires d'Amérique centrale (XVI<sup>e</sup> siècle).

### Comment s'en débarrasser ?

Couper préalablement les parties aériennes puis extraire les racines.

**ATTENTION AUX RISQUES DE REPRISE DE GRAINES, RACINES ET CŒURS S'ILS NE SONT PAS ÉVACUÉS.**

Il est fortement conseillé d'évacuer les plantes exotiques envahissantes dans des centres de traitement agréés ou de passer par des voies de valorisation.

## LUZERNE ARBORESCENTE (*Medicago arborea*) :

Originaires de la Méditerranée aride orientale (1950).

### Comment s'en débarrasser ?

Couper et dessoucher dès la floraison.



## AGAVE D'AMÉRIQUE (*Agave americana*) :

Originaires d'Amérique centrale (XVI<sup>e</sup> siècle).

### Comment s'en débarrasser ?

Couper préalablement les feuilles puis dessoucher les cœurs et les racines.



Après évacuation, il est recommandé de planter immédiatement des plantes locales. En plus d'être adaptées au climat littoral de Méditerranée, elles offrent une palette riche et diversifiée de couleurs et de senteurs, avec tout aussi peu d'entretien !

● ● Voir les jardifiches n° 3, 4 et 5 pour plus d'informations





Habitants, usagers, associations, scientifiques, acteurs économiques, collectivités et gestionnaires du territoire du Parc national des Calanques ont tous un rôle à jouer dans la préservation de la flore du littoral.

**Le projet LIFE Habitats Calanques** est né de leur volonté de protéger les milieux naturels et les plantes menacées du bord de mer. Un de ses objectifs est de limiter la propagation des plantes exotiques envahissantes les plus impactantes.

C'est grâce à ce projet que **"jardiner au naturel, ça coule de source" édition littoral provençal** a été créé.

## Point réglementaire

L'article L. 415-3 du code de l'environnement précise :

"Le fait d'introduire dans le milieu naturel [...] tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende."

**Retrouvez toutes les indications de gestion et de réglementation sur les plantes exotiques envahissantes sur : [invmed.fr](http://invmed.fr) - [www.codeplantesenvahissantes.fr](http://www.codeplantesenvahissantes.fr)**



Département régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Conservatoire du littoral



VILLE DE MARSEILLE